



HOSPICES CIVILS DE LYON
Etablissement support du GHT Val Rhône Centre
Direction des Achats
45 rue Villon
CS 48283
69373 LYON CEDEX 08

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

GROUPEMENT HOSPITALIER CENTRE - HOPITAL EDOUARD HERRIOT
RELOCALISATION DE LA ZONE TERTIAIRE ET DU LABORATOIRE DE CONTROLE
RESTRUCTURATION DE L'URCC - PHASE 2
OPERATION N° 210362 – 4 LOTS

Date et heure limites de réception des plis

MERCREDI 3 SEPTEMBRE 2025 à 12 Heures 30

SOMMAIRE

ARTICLE 1. OBJET, FORME ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION.	3
1.1 OBJET DE LA CONSULTATION.	3
1.2 DUREE DU MARCHÉ – DELAI D’EXECUTION	3
1.3 PROCEDURE DE PASSATION.	3
1.4 FORME DU MARCHÉ	3
1.5 PRESTATIONS SIMILAIRES	3
1.6 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION EN LOTS	3
1.7 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION EN TRANCHES.	4
1.8 VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES.	4
1.8.1 VARIANTES.	4
1.8.2 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES.	4
1.8.3 SOLUTIONS ALTERNATIVES.	4
ARTICLE 2. VISITES.	4
ARTICLE 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA CONSULTATION	5
3.1 FORME JURIDIQUE DES GROUPEMENTS	5
3.2 NIVEAUX SPECIFIQUES MINIMAUX EXIGES	5
3.3 CONDITIONS PARTICULIERES D’EXECUTION : CLAUSE SOCIALE	6
ARTICLE 4. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.	6
ARTICLE 5. DISPOSITIONS GENERALES	8
5.1 MODALITES D’OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION	8
5.2 MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION	8
5.3 COMMUNICATION DEMATERIALISEE	9
5.4 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.	9
5.5 MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITES DE FINANCEMENT	9
ARTICLE 6. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.	9
6.1 PRESENTATION DE LA CANDIDATURE.	10
6.2 PRESENTATION DE L’OFFRE.	11
ARTICLE 7. CONDITIONS D’ENVOI DES PLIS	12
ARTICLE 8. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.	12
8.1 EXAMEN DE LA CANDIDATURE.	12
8.2 EXAMEN DES OFFRES	12
8.3 NEGOCIATIONS	13
ARTICLE 9. NOTIFICATION - ATTRIBUTION	13
9.1 INFORMATIONS DES CANDIDATS EVINCES	13
9.2 DOCUMENTS A FOURNIR PAR L’ATTRIBUTAIRE AVANT LA SIGNATURE DU MARCHÉ	13
9.3 SIGNATURE INDIVIDUELLE DES FICHIERS PAR L’ATTRIBUTAIRE	14
ARTICLE 10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	14

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Préambule

Au sens du présent document, le code de la commande publique (CCP) s'entend comme faisant référence aux dispositions :

- De l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique (articles en L)
- Du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018, portant partie réglementaire du code de la commande publique (articles en R et D)

Article 1. *Objet, forme et organisation de la consultation.*

1.1 *Objet de la consultation.*

Description succincte de la consultation :

**GROUPEMENT HOSPITALIER CENTRE - HOPITAL EDOUARD HERRIOT
RELOCALISATION DE LA ZONE TERTIAIRE ET DU LABORATOIRE DE CONTROLE
RESTRUCTURATION DE L'URCC - PHASE 2
OPERATION N° 210362 – 4 LOTS**

Lieu(x) d'exécution : Hôpital Edouard Herriot 5 place d'Arsonval 69003 Lyon

1.2 *Durée du marché – délai d'exécution*

Le délai global d'exécution des travaux est de 58 semaines, dont 6 semaines de préparation, à compter de la date prescrite par l'ordre de service de démarrage des travaux.

Date prévisionnelle de début des prestations : FIN OCTOBRE 2025.

1.3 *Procédure de passation.*

La présente consultation est une procédure adaptée conclue conformément à l'article R2123-4 du code de la commande publique.

1.4 *Forme du marché*

Il s'agit d'un marché simple.

1.5 *Prestations similaires*

Sans Objet

1.6 *Décomposition de la consultation en lots*

Les prestations sont réparties en 4 lots désignés ci-dessous :

<i>Lot</i>		<i>Désignation</i>
00 (*)		CURAGE
A (**)	A1	DEMOLITION – GROS ŒUVRE
	A2	SERRURERIE

Lot		Désignation	
2	B	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	
3	C	C1	CLOISONS – DOUBLAGES - PLAFONDS
		C2	SOLS SOUPLES
		C3	MENUISERIES INTERIEURES – MOBILIERS - SIGNALÉTIQUE
		C4	PEINTURE – REVETEMENTS MURAUX - NETTOYAGE
4	D	D1	ENVELOPPE SALLE BLANCHE
		D3	CVC – PLOMBERIE SANITAIRES – FLUIDES MEDICAUX
5	E	CFO-CFA	

(*) Le lot curage est traité par anticipation dans le cadre du marché à bon de commande de travaux.

() Le lot A sera lancé en différé.**

Chaque lot est attribué séparément. Les offres seront appréciées lot par lot. Un opérateur économique peut se voir attribuer un ou plusieurs lots.

Les candidats feront une candidature et une offre distincte pour chaque lot qu'ils souhaitent se voir attribuer.

1.7 Décomposition de la consultation en tranches.

Les prestations sont réparties en 2 tranches désignées ci-dessous.

	Désignation	Date limite d'affermissement	Durée
Tranche ferme	URCC	Sans objet	12 mois
Tranche optionnelle n°1	Aménagement de locaux tertiaires au sous sol du pavillon X	29/06/2026	3 mois

L'affermissement des tranches optionnelles est subordonné à une décision du pouvoir adjudicateur qui peut intervenir dans les délais susvisés.

Lorsqu'une tranche optionnelle est affermée avec retard ou n'est pas affermée, aucune indemnité n'est versée au titulaire.

1.8 Variantes et prestations supplémentaires ou alternatives.

1.8.1 Variantes.

Le candidat doit présenter un acte d'engagement pour l'offre de base et autant d'actes d'engagements que de variantes.

1.8.2 Prestations supplémentaires.

Sans objet

1.8.3 Solutions alternatives.

Sans objet

Article 2. Visites.

Une visite est obligatoire sur le site situé : Hôpital Edouard Herriot 5 place d'Arsonval 69003 Lyon
L'attestation de visite jointe au présent dossier de consultation devra être impérativement être dans l'offre du candidat.

Les candidats doivent prendre RDV auprès de madame Murielle Bergerat – Tel 04 72 11 09 03 - murielle.bergerat@chu-lyon.fr pour visiter le site. Ci-dessous les créneaux possibles :

- Mardi 15/07/25 à 14h
- Vendredi 18/07/25 à 10h
- Mercredi 23/07/25 à 14h
- Vendredi 25/07/25 à 9h30
- Mardi 29/07/25 à 10h
- Mercredi 30/07/25 à 14h

Article 3. Conditions de participation à la consultation

L'offre peut être présentée par un candidat individuel ou par un groupement d'opérateurs économiques.

3.1 Forme juridique des groupements

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Cependant, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché ou lot.

La présente consultation interdit aux candidats de présenter pour le marché ou/l'ensemble des lots plusieurs offres en agissant à la fois :

- 1/ en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements
- 2/ en qualité de membre de plusieurs groupements.

3.2 Niveaux spécifiques minimaux exigés

L'équipe candidate ou le candidat devra réunir l'ensemble des capacités économique, techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché.

N° LOT		Intitulés des lots	Qualifications requises ou références équivalentes	Références de l'entreprise de même nature précisant le montant, date, lieu et certificat de bonnes exécutions signées par maître d'ouvrage (préciser type, nb max, de moins de 3 ans...)	
2	B	MENUISERIES EXTERIEURES Bois	3512	Des capacités techniques et professionnelles sur des chantiers de taille, nature et complexité comparables, réalisés en lot unique sur la base d'une liste de références	
3	C	C1	CLOISONS – DOUBLAGES - PLAFONDS		6111 + 4112
		C2	SOLS SOUPLES		6222
		C3	MENUISERIES INTERIEURES – MOBILIERS - SIGNALÉTIQUE		4312
		C4	PEINTURE – REVETEMENTS MURAUX - NETTOYAGE		6111

4	D	D1	ENVELOPPE SALLE BLANCHE	Sur référence	fournie par les candidats et de 3 références spécifiques très proches de l'objet du marché.
		D3	CVC – PLOMBERIE SANITAIRES – FLUIDES MEDICAUX	5313 + 5113 + 5122	
5	E		CFO-CFA	MGT1 + CF2	

3.3 Conditions particulières d'exécution : Clause sociale

Sans objet

Article 4. Contenu du dossier de consultation.

Le dossier de consultation du présent marché, contient les pièces suivantes :

00_RC et ses annexes

210362_Ph2_RC

210362_Ph2_RC_Annexe 1_Procedure reponses dematerialisees

210362_Ph2_RC_Annexe 2 _Dume_Mode operatoire Fournisseurs

01_DOC A REMETTRE Candidature

210362_Ph2_DC1 NomFournisseur

210362_Ph2_DC2 NomFournisseur

210362_Ph2_fiche contacts entreprise

210362_Ph2_Cadre des références

210362_Ph2_Fiche_Att Legales

02_DOC A REMETTRE Offre

210362_Ph2_ATTRI 1 /lot

210362_Ph2_DPGF/lot

 210362_LOT B_DPGF_MENUISERIES EXTERIEURES BOIS

 210362_LOT C_DPGF_SECOND OEUVRE

 210362_LOT D_401_DPGF_SB-CVC-PBS-FSP

 210362_LOT D_401_DPGF_SB-CVC-PBS-FSP

 210362_LOT E_101_DPGF ELE

210362_Ph2_Cadre de Mémoire Technique

210362_Ph2_DC4 NomFournisseur

210362_Ph2_Fiche CARA SECU

210362_Ph2_Attestation de visite

03_CCAP et annexes

210362_Ph2_CCAP_Travaux

- 210362_Ph2_CCAP_Annexe 1_risques généraux

210362_Ph28_CCAP_Annexe 2_OPERATIONS DE TRAVAUX_Facturation HCL_Vjanv25

04_CCTC et ANNEXES

-  210362_CCTC
-  210362_DIAG AMIANTE ET PLOMB
-  210362_NOC
-  210362_PGC
-  210362_RICT
-  210632_ETUDE CONTROLE ACCES 1095

05_CCTP et ANNEXES

-  210362_LOT B_CCTP_MENUISERIES EXTERIEURES BOIS
-  210362_LOT C1_CCTP_CLOISONS DOUBLAGES PLAFONDS
-  210362_LOT C2_CCTP_SOLS SOUPLES
-  210362_LOT C3_CCTP_MENUISERIES INTERIEURES - MOBILIER
-  210362_LOT C4_CCTP_PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX - NETTOYAGE
-  210362_LOT D1_CCTP_ENVELOPPE SALLE BLANCHE
-  210362_LOT D2_400_CCTP_CVC-PBS-FSP
-  210362_LOT D2_400-1_Annexe CCTP n°1_Room By Room
-  210362_LOT D2_400-2_Annexe CCTP n°2_Liste de points physique automates
-  210362_LOT D2_400-3_Annexe CCTP n°3_Liste de points programmation automa...
-  210362_LOT D2_400-4_Annexe CCTP n°4_Liste de points supervisés GTC
-  210362_LOT E_ SSI CCF
-  210362_LOT E_ SSI ZONING ZD-ZS N0
-  210362_LOT E_ SSI ZONING ZD-ZS N-1
-  210362_LOT E_100_CCTP ELE
-  210362_LOT E_102_BDP-ELE
-  210362_LOT E_104_Note de calcul AGBT2
-  210362_LOT E_105_Note de calcul AGBT3
-  210362_LOT E_106_Note de calcul TGO
-  210362_LOT E_107_ Liste pts GTC PAVX

06_PLANS

-  CVCPBS
-  ELEC
-  210362_301_NIVEAU 0
-  210362_302_NIVEAU SS
-  210362_303_COUPES
-  210362_304_CARNET DE DETAIL

07_Calendrier prévisionnel

 210362_ CALENDRIER PREV

08_REFERENTIELS TECHNIQUES

-  HELISTATION
-  REFERENTIEL BIM 2022
-  REFERENTIEL COURANTS FORTS
-  REFERENTIEL DAO 2020
-  REFERENTIEL FM
-  REFERENTIEL GTC
-  REFERENTIELS AIR ET EAU
-  REFERENTIELS COURANTS FAIBLES
-  CHARTE_HCL_SIGNALETIQUE_2023
-  PROCEDURE CATREL

09_EQUIPEMENTS BIOMEDICAUX

-  ISOLATEURS JCE

Article 5. Dispositions générales

5.1 Modalités d'obtention du dossier de consultation

Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est pas obligatoire.

Toutefois, les Hospices Civils de Lyon souhaitent attirer l'attention des candidats sur le fait que l'identification permet aux soumissionnaires d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE.

Les candidats qui ne s'identifieront pas préalablement ne pourront être alertés.

Le dossier de consultation est téléchargeable en se connectant à <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents de la consultation, les candidats devront disposer des logiciels leur permettant de lire les formats suivants :

- .zip, .rar ;
- Excel, Word, PowerPoint, Access (Pack Microsoft Office 2003 ou supérieur) ;
- PDF.

5.2 Modification de détail du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5.3 Communication dématérialisée

Le candidat doit impérativement transmettre une adresse mail valide pendant toute la durée du marché. Celle-ci permettra aux Hospices Civils de Lyon la notification de document et/ou la transmission d'informations.

Cette adresse mail doit figurer dans l'acte d'engagement et en cas de modification de celle-ci, le pouvoir adjudicateur doit être averti dans les plus brefs délais.

5.4 Délai de validité des offres.

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des plis.

5.5 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique et financés selon les modalités suivantes :

- Financement : Budget de l'Etablissement Public de santé,
- Paiement : selon les dispositions des articles R2191-1 à R2191-26 du code de la commande publique.

Article 6. Présentation des candidatures et des offres.

Les éléments de la candidature ainsi que les offres sont entièrement rédigés en langue française et exprimés en EUROS.

Il est demandé aux candidats de soigner la présentation de leur réponse et d'organiser les documents qui la composent de la manière suivante :

Nom Répertoire	Intitulé du document + Nom du candidat ou membre du groupement	Format du fichier
Candidature	DUME ou (DC1) et (DC2)	PDF
	Déclaration CA	PDF
	Déclaration travaux exécutés	PDF
	Déclaration encadrement	PDF
	Déclaration effectifs moyens	PDF
	Références eq qualification prof.	PDF
	Références objet du marché	PDF
	Références	PDF ou Word
	Accord souscription Attestations Légales	PDF
	Fiche contact entreprise	PDF
Offre	Acte d'engagement (Attri1)/LOT	PDF
	D.P.G.F. / LOT	Excel + PDF
	Mémoire technique	PDF
	Fiche Caractéristiques Sécurité Entreprise	PDF

	RIB	PDF
	Attestation de visite	PDF
	Déclaration de sous traitance (DC4)	PDF

Chaque document remis correspondra à un fichier distinct.

Il est également formellement demandé aux candidats d'utiliser des libellés de fichier court (moins de 30 caractères) et en rapport avec le contenu dudit fichier.

Les candidats feront une candidature et une offre distincte pour chaque lot qu'ils souhaitent se voir attribuer.

6.1 Présentation de la candidature.

Les candidats peuvent remettre leur candidature :

- soit par le biais du DUME : ce dernier devra être rédigé en français.

Le cas échéant, le mandataire du groupement renseigne directement le DUME sur le profil d'acheteur en suivant les étapes indiquées sur la présentation « DUME ».

- soit par le biais des formulaires DC1/DC2 ou équivalents.

Les candidats remettent à l'appui de leur candidature les documents nommés ci-dessous :

- La lettre de candidature présentant le candidat ou le groupement candidat ;
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;
- La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;
- Le document « Accord de souscription à une plateforme de diffusion des attestations légales en cas d'attribution » dûment complété.

- La fiche contact

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

- Capacité économique et financière

- Un tableau exposant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires réalisé dans le domaine d'activité faisant l'objet du marché réalisés ces trois dernières années (indication pouvant être portée au formulaire DC2 ou au DUME selon le cas).

- La preuve d'une assurance de responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

➤ Capacité technique et professionnelle

- Habilitation professionnelle (agrément notamment à indiquer)
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.
- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public
- Qualifications
 - Les certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants demandés à l'article 3.2 du présent RC, le cas échéant, preuves équivalentes ou références équivalentes. Dans le cas de références équivalentes, les candidats utiliseront le cadre de références équivalentes fournis au présent dossier de consultation.
- Références :
 - Références de prestations comparables à l'objet du marché comme précisées dans le tableau à l'article 3.2 du présent RC. Les opérateurs utiliseront le cadre de références fournis au présent dossier de consultation.

Pour le renouvellement et la simplification de la transmission des documents administratifs tout en préservant leur sécurisation, les Hospices Civils de Lyon ont sélectionné un tiers de confiance : attestationlegale.fr – Tél : 04 81 76 39 70 ou Tél : 04 69 73 20 81.

Conformément à la réglementation, les candidats n'ont plus l'obligation de fournir des documents justificatifs dès lors que l'acheteur peut les obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou un espace de stockage numérique, ou qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation.

6.2 Présentation de l'offre.

- L'acte d'engagement
- Le cadre de réponse de l'offre financière complété par le candidat :
 - Le Bordereau de prix unitaire (BPU)
 - La décomposition du prix globale et forfaitaire (DPGF)
- Le Cadre de Memoire Technique complété par le candidat
- La fiche Caractérisitiques Sécurité Entreprise
- L'attestation de visite
- Les curriculum vitae
- RIB

En cas de groupement, l'ATTRI1 devra être signé par tous les membres du groupement si le mandataire n'est pas habilité à signer seul l'offre.

Article 7. Conditions d'envoi des plis

Les opérateurs économiques remettront leur candidature et leur offre exclusivement sur le profil acheteur suivant : <https://www.marches-publics.gouv.fr> avant la date et l'heure limite de réception des offres.

La transmission des documents fera l'objet d'un accusé de réception électronique. Seules les dates et heures reprises par cet accusé de réception et générées par le dispositif d'horodatage de la plateforme d'acheteur font foi pour le traitement de la procédure.

Aucune autre forme de transmission par voie électronique (par exemple, par courrier électronique) ne sera acceptée. Les fichiers doivent contenir la candidature et l'offre.

Pour les modalités pratiques de constitution et de transmission des plis par voie électronique, le prestataire devra se conformer aux dispositions indiquées dans la note de procédure figurant en annexe de règlement de consultation.

Le candidat dispose aussi de la faculté d'envoyer une copie de sauvegarde de sa réponse par voie dématérialisée. (Arrêté du 27 juillet 2018).

Article 8. Examen des candidatures et des offres.

8.1 Examen de la candidature.

Les candidatures seront appréciées au regard des niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières présentées par les candidats.

8.2 Examen des offres

L'appréciation de l'offre économiquement la plus avantageuse s'opère en fonction des critères pondérés suivants :

- **Prix** : 60% au regard du montant de l'offre
- **Valeur technique** : 40% au regard de la qualité du mémoire technique noté sur 100 points. Chaque item suivant fait l'objet d'une évaluation appréciée comme suit :
 - Les moyens humains et matériels affectés au chantier 0 à 30
 - Méthodologie d'exécution, appréhension des risques 0 à 20
 - Gestion des nuisances et des déchets de chantier : 0 à 20
 - Hygiène et sécurité 0 à 20

La note maximum de 40 pour ce critère sera attribuée au candidat qui obtient le plus grand nombre de points distribués sur ce critère.

Pour les autres offres, le calcul de la note relative s'effectue à partir de la formule : $40 \times (\text{nombre de points obtenu par le candidat noté}) / (\text{nombre de points du candidat ayant obtenu le plus de points})$

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 Négociations

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les **3** candidats dont les offres, à l'issue d'un premier classement, ont été jugées économiquement les plus avantageuses au regard des critères susvisés.

Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre. Il est toutefois précisé qu'au vu des offres reçues, le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Elles seront menées par écrit via notre profil acheteur : Place, ou pourront donner lieu à un ou plusieurs rendez-vous de négociations. Dans ce dernier cas, une convocation sera adressée via Place, au candidat invité à négocier. Dans le cas où un candidat ne participe à la négociation, ou ne remet pas de nouvelle offre après négociation, le pouvoir adjudicateur retiendra pour l'analyse l'offre initiale remise.

Article 9. Notification - Attribution

9.1 Informations des candidats évincés

Les candidats dont l'offre n'aura pas été retenue en seront informés par échange dématérialisé via le profil acheteur.

9.2 Documents à fournir par l'attributaire avant la signature du marché

Le candidat dont l'offre est retenue en est informé par échange dématérialisé sur le profil acheteur (NOT11).

Conformément aux articles R2143-6 à R2143-10 du décret, l'attributaire devra impérativement fournir avant la signature du marché les documents suivants (NOT11) :

- La déclaration sur l'honneur attestant que l'attributaire ne se trouve pas dans un cas d'exclusion mentionné aux articles L. 2141-1 et aux 1° et 3° de l'article L. 2141-4 de l'ordonnance ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant celle de l'attribution du marché
- L'attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions et datant de moins de six mois (articles D8222-5 du code du travail ou D8222-7 pour un candidat établi à l'étranger) ;
- Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers (extrait K, K bis ou D1) datant de moins de 6 mois, ou à défaut, numéro SIREN.

Le cas échéant :

- La liste nominative des salariés étrangers employés par le titulaire soumis à autorisation de travail (articles D8254-2 à D8254-5 du code du travail).

- Pour les entreprises établies à l'étranger, la copie de la déclaration de détachement de salariés étrangers et la désignation du représentant de l'entreprise sur le territoire national (article R1263-12 du code du travail). Ces pièces sont à fournir avant le détachement des salariés concernés.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents est mentionné dans le courrier adressé au candidat retenu. Ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

Les pièces susvisées sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

9.3 Signature individuelle des fichiers par l'attributaire

L'attributaire doit signer individuellement l'Acte d'engagement (ATTR1) au moyen de son certificat de signature électronique.

Ces fichiers peuvent être signés avec la fonctionnalité de signature individuelle de documents accessible au niveau de la procédure concernée sur la plate-forme <https://www.marches-publics.gouv.fr>. Cela générera un fichier au nom du document avec « .xlm ».

Dans le cas où un autre outil serait utilisé par l'attributaire pour signer électroniquement ses documents, celui-ci doit fournir les logiciels nécessaires à la lecture des documents signés électroniquement.

Les Hospices Civils de Lyon souhaitent attirer l'attention des soumissionnaires sur le fait que s'il y a modification du document après signature, le « couple » document signé et document de signature ne sont plus cohérents. L'opération de signature du document modifié est à renouveler.

Article 10. Renseignements complémentaires

Pendant la phase de consultation, les candidats font parvenir leurs questions et leurs demandes de renseignements complémentaires via le profil acheteur PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr> au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des plis.

Les demandes adressées par tout autre moyen ne seront pas prises en compte.

En cas de difficultés, vous pouvez joindre :

Nom du gestionnaire + N° de téléphone

Mail : DA.DMS-CM4P@chu-lyon.fr